

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Réunion de Commission Thématique Ressource en eau

08 décembre 2016 – 9h30 – Dury

Une Commission thématique du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers s'est réunie le 8 décembre 2016 à 9h30 dans les locaux de l'AMEVA, sous la présidence de M. HAZARD.

Etaient présents lors de la réunion :

Nom	Organisme
M. HAZARD Guy	Syndicat Mixte Baie de Somme – 3 Vallées, Président de la Commission Ressource en eau
M. STOTER Jean-Jacques	Conseil départemental de la Somme, Vice-Président de la CLE du SAGE
M. COTEL Jacques	Communauté de communes Vallées Brèche-Noye, Vice-Président de la CLE du SAGE
M. PLANAGE Laurent	Véolia
Mme CHYLAK Natassia	Conseil départemental du Pas de Calais
Mme LATHUILE Ségolène	CCI Littoral
Mme DEFOLY Charlotte	Montdidier (ORQUE)
Mme JOSSE Marine	SIEP Santerre
M. VORBECK Jean-Paul	DREAL Hauts-de-France
M. LETHEVE Xavier	SM Baie de Somme-3 Vallées
Mme BAILLON Claudine	Communauté de communes Pays des Sources
M. MOROY Pierre	DDTM de la Somme
M. BLANCHARD Ronny	ONEMA
Mme FAUVET Hélène	CPIE
Mme MAINKA Laetitia	Communauté de communes Vallées Brèche Noye
Mme LEBLANC-STEINMANN Arlette	Agri Avenir Val de Noye
Mme PERONNE Michèle	Mairie d'Oresmaux
Mme UWE Sandra	AEAP
M. LALANNE Jean	AEAP
Mme ROGIER Sabine	EPTB Somme-AMEVA, Pôle Eau
M. FABRY Mathieu	EPTB Somme-AMEVA, Pôle Eau
M. du TERTRE Emmanuel	Chambre d'agriculture de la Somme
M. FAICT Olivier	Chambre d'agriculture de la Somme
Mme BAZIN Danièle	Association agréée « pour le littoral picard et la baie de Somme »
M. BARDOUX André	SIAEP du Vimeu Vert
M. CREPIN Olivier	Amiens Métropole
M. de L'EPINE Audouin	Prouzel
Mme ROHART Caroline	Animatrice de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, EPTB Somme-AMEVA
Mme AMOROSO Lauranne	SAFEGE
Mme BESNARD Maëlle	SAFEGE

Ordre du jour :

1. Rappel sur le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et présentation des objectifs de la réunion
2. Travail sur la liste des pistes d'actions proposées

Préambule

M. HAZARD, Président de la Commission Thématique Ressource en eau, introduit la réunion. Cette réunion étant une réunion de travail, il est souhaitable que chacun puisse donner son avis et ses idées afin d'amender le document proposé en prévision du travail sur le choix de la stratégie et de sa validation en CLE le 9 février 2017.

Un tour de table est organisé afin de permettre à chaque participant de se présenter.

Mme ROHART, Animatrice du SAGE, rappelle le déroulement de l'élaboration du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et la phase dans laquelle on se situe.

SAFEGE présente ensuite les objectifs de la réunion et son fonctionnement : les acteurs seront invités à réagir et à débattre sur la base des pistes d'action proposées afin de proposer un panel d'actions, associées à un niveau d'ambition, qui sera la base du choix de la stratégie.

Il est précisé que lors de cette réunion, les notions de coûts et d'impacts socio-économiques et environnementaux ne sont pas traitées. Elles seront prises en compte lors de la prochaine réunion de travail.

Les principaux échanges en lien avec les pistes d'actions proposées sont présentés ci-dessous. Les tableaux de pistes d'actions intégrant les modifications proposées par les acteurs sont également présentés. Le code couleur utilisé est le suivant :

XXXX	Nouvelle proposition d'action ou de niveau d'ambition
XXXX	Reformulation de l'action proposée
XXXX	Actions abandonnées
XXXX	Niveau(x) d'ambition sélectionné(s)
XXXX	Action ou niveau d'ambition portant encore à débat

Travail sur les pistes d'actions proposées dans l'enjeu Qualité des eaux superficielles et souterraines

Objectif 1 : Améliorer la connaissance de l'état qualitatif des masses d'eau (*traité le matin*)

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 1 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
Objectif 1. Améliorer la connaissance de l'état qualitatif des masses d'eau					
1	Synthétiser les connaissances existantes pour évaluer les effets des micropolluants sur la qualité des masses d'eau superficielles	Sur toutes les masses d'eau			<p>M. LALANNE, AEAP, précise que beaucoup de données sont déjà existantes sur les micropolluants. Il est désormais nécessaire de les interpréter.</p> <p>Mme LATHUILE, CCI, se demande si l'AEAP va réaliser ce travail ou si le SAGE doit le faire sur son territoire.</p> <p>M. LALANNE indique que cette question appelle un débat sur les missions et moyens pour leur mise en œuvre.</p> <p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, explique que beaucoup de données sont traitées à l'heure actuelle, même s'il reste encore certaines données à analyser. Il précise qu'il est intéressant d'évaluer les effets des micropolluants sur la qualité de l'eau en général (et pas seulement chimique) mais également sur la vie aquatique. Ces effets sur la vie aquatique seraient une piste intéressante car il reste beaucoup à étudier.</p> <p>M. MOROY indique qu'améliorer la connaissance sur cette thématique serait plutôt du ressort des universitaires car nous sommes au stade de la recherche fondamentale.</p> <p>Mme LATHUILE indique que les analyses sont réalisées à plusieurs échelles ; Il y en a notamment à l'échelle des entreprises donc les interprétations sont également réalisées à cette même échelle. Pour l'échelle supérieure, ce sont les organismes de taille supérieure qui doivent porter la démarche sur le bassin.</p> <p>Mrs. de l'EPINE et COTEL, Communauté de communes Vallées Brèche-Noye, proposent de réaliser une synthèse des études réalisées en récoltant les données existantes afin d'avoir une cohérence sur les études réalisées.</p> <p>M. CREPIN, Amiens Métropole, ajoute qu'il existe un suivi réglementaire notamment en sortie de STEP mais le nombre conséquent de molécules recensées rend le travail d'analyse compliqué. Au-delà du suivi réglementaire, des suivis peuvent être mis en place, par exemple au niveau des nappes souterraines.</p> <p>Mme BAZIN, Association agréée « pour le littoral picard et la baie de Somme », propose la mise en place d'un observatoire sur le bassin versant pour synthétiser les connaissances existantes sur les micropolluants, et sur l'eau en général, pour les mettre à disposition des professionnels et/ou du grand public.</p> <p>Mme ROHART, animatrice du SAGE, alerte sur la difficulté et les moyens nécessaires pour la mise en place d'un observatoire sur le bassin.</p> <p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, rappelle que des bases de données nationales sur la « qualité » existent déjà et sont accessibles au public (ADES, ...)</p> <p>M. LALANNE, AEAP, ajoute que la grande quantité de données transmises en continu impose de mobiliser des moyens très importants pour les analyser.</p> <p>M. COTEL, Communauté de communes Vallées Brèche-Noye, propose d'orienter l'action sur un travail de synthèse des connaissances existantes pour évaluer l'impact des micropolluants.</p>
2	Renforcer le suivi qualitatif des masses d'eau côtière et de transition	augmenter la fréquence des analyses sur les stations de mesure existantes	augmenter le nombre de paramètres	augmenter le nombre de stations de mesures	<p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, explique que le réseau de suivi sur le littoral est exploité par IFREMER et l'AEAP. Le nombre de stations est faible mais l'augmenter nécessiterait des moyens conséquents. En effet, la masse d'eau de la Baie de Somme a un fonctionnement et une dynamique complexes. Ainsi il faudrait multiplier les points de mesures pour avoir une réelle vision de sa qualité.</p> <p>Mme LATHUILE, CCI, ajoute que le PNM a également étudié la question. Il ne prévoit pas de renforcement du secteur côtier mais un suivi plus au large.</p> <p>M. MOROY, DDTM 80, explique qu'il serait en effet intéressant d'ajouter 1 ou 2 points de suivi en particulier en Baie de Somme.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, propose de demander à IFREMER son avis sur la question.</p> <p>Le niveau d'ambition associé à cette piste d'action reste donc à débattre.</p>
3	Pérenniser le suivi et communiquer sur l'évolution de la pollution historique de la nappe dans le Vimeu	Diffusion des données du réseau Aqua Picardie maritime (industriels CCI Abbeville)	Etendre le suivi avec les données (Chrome) de l'ARS des captages du SIAEP du Vimeu vert, du SIAEP du Bois de la Motte, du SIEP des Eaux de Picardie		<p>Mme ROHART précise que le but de l'extension du suivi aux données de l'ARS est d'évaluer une éventuelle migration de la pollution vers les captages d'eau potable en fonction actuellement.</p> <p>Mme LATHUILE, CCI, préconise plutôt de pérenniser le suivi de la pollution de la nappe et d'exploiter la grande quantité de données déjà disponible pour pouvoir communiquer sur les résultats, notamment en CLE.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, propose également d'intégrer le suivi réalisé au Nord d'Amiens où une pollution de la nappe est également constatée.</p>

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
4	Exploiter les données existantes sur les contaminations de sédiments	réaliser un suivi de la qualité des sédiments sur toutes les masses d'eau superficielles	Analyser la qualité des sédiments en Baie de Somme et sur le littoral et suivre la migration des sédiments des cours d'eau vers l'aval		<p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, et M. LALANNE, AEAP, précisent que la mise en place du niveau d'ambition 2 serait très complexe. Il existe déjà une connaissance de l'AEAP qui réalise des analyses de sédiment hors DCE.</p> <p>La Chambre d'agriculture de la Somme s'interroge sur l'utilité de telles connaissances.</p> <p>SAFEGE répond qu'elles permettent d'identifier les pollutions historiques, leur évolution dans le temps et leur éventuelle migration.</p> <p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, ajoute que beaucoup d'analyses de sédiments sont réalisées mais que peu de publications/communication sont réalisées sur ce sujet et qu'il serait intéressant de communiquer dans le cadre du SAGE.</p>
5	Suivre l'évolution du biseau salé en lien avec le changement climatique				<p>Mme ROHART précise qu'une étude est actuellement menée par le Syndicat Baie de Somme Grand Littoral Picard pour connaître l'alimentation des marais arrière-littoraux ainsi que l'impact des prélèvements de la ressource sur ces milieux.</p> <p>M. MOROY, DDTM 80, se demande s'il faut suivre les captages de l'arrière-pays ou ceux qui sont déjà fermés sur le littoral.</p> <p>M. FABRY, AMEVA, propose de s'appuyer sur les piézomètres et les captages existants pour réaliser le suivi.</p>
6	Contribuer à la diffusion d'éléments de connaissance sur la qualité de l'eau (vulgarisation)	aux acteurs et gestionnaires des cours d'eau	aux communes riveraines des cours d'eau	au grand public	<p>M. de L'EPINE, Maire de Prouzel et Président de l'ASA de la Selle, précise qu'une partie de la diffusion est règlementaire (communication sur la qualité de l'eau potable par les mairies).</p> <p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, ajoute que les données sont également accessibles sur le site de l'AEAP. Il s'agit plutôt de valoriser ces données.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, précise qu'il faut contribuer à la diffusion des données jusqu'au grand public en centralisant les données des différentes sources.</p> <p>M. CREPIN, Amiens Métropole, rappelle que l'enjeu sera de toucher les personnes qui ne s'intéressent habituellement pas à la qualité de l'eau.</p>
7	Assurer le suivi de la qualité du chevelu secondaire et évaluer sa contribution à l'état qualitatif du réseau primaire	réaliser des suivis de la qualité sur le chevelu secondaire des masses d'eau en mauvais état qualitatif	réaliser des suivis de la qualité sur le chevelu secondaire sur les masses d'eau considérant plusieurs sous-bassins	réaliser des suivis de la qualité sur le chevelu secondaire de toutes les masses d'eau	<p>Mme ROHART explique que certaines masses d'eau superficielles du SAGE intègrent des cours d'eau différents, pouvant affichés des qualités très variables (notamment pour les MEFM). En effet, leur état est « englobé » dans l'état de la masse d'eau identifiée dans le SDAGE et les connaissances actuelles ne permettent pas de préciser finement l'état qualitatif de certains cours d'eau.</p> <p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, ajoute qu'il serait en effet intéressant d'étudier la qualité des petits cours d'eau.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, explique qu'il faut pour cela densifier le réseau de stations ou réaliser des opérations « spot » en fonction des problématiques avérées. Ces opérations peuvent permettre de justifier auprès des élus les coûts investis dans la protection des cours d'eau (aménagements ...).</p> <p>Mme CHYLAK, Conseil départemental du Pas de Calais, précise que ce genre de campagne « spot » est assez simple à mettre en place et peu couteux.</p>

Objectif 2 : Assurer la pérennité d'une eau potable et sa distribution à l'ensemble de la population (traité l'après-midi)

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 2 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
2. Assurer la pérennité d'une eau potable et sa distribution à l'ensemble de la population					
8	Réévaluer les conditions d'improtégeabilité des captages dépourvus de DUP - Proposer des alternatives aux captages dont le statut improtégeable est confirmé (recherche nouvelle ressource, interconnexion, ...)				M. FABRY, AMEVA, précise que certains captages ne sont pas protégés par une DUP au motif d'improtégeabilité. Ces constats sont anciens et il pourrait être intéressant de revoir les conditions actuelles sur ces captages. M. MOROY, DDTM 80, explique que seule l'ARS peut modifier ces DUP mais qu'il est possible de faire valoir le problème auprès de l'ARS. M. LALANNE, AEAP, confirme qu'il serait intéressant de mener cette action dans les cas où l'activité qui entraînait l'improtégeabilité a disparu par exemple.
9	Actualiser les DUP existantes si nécessaire	actualiser les DUP le nécessitant			
12	Elaborer des schémas directeurs d'eau potable	à l'échelle des EPCI à FP	à une échelle cohérente (EPCI à FP ou plusieurs EPCI)	sur le bassin versant	M. LALANNE, AEAP, indique qu'il s'agit de s'adapter aux enjeux des captages. M. FABRY, AMEVA, précise qu'un schéma sur plusieurs EPCI (pas forcément à fiscalité propre donc peut être élaboré sur CC et syndicat d'eau) peut être intéressant sur certains secteurs. Le niveau d'ambition reste à définir pour cette action.
17	Atteindre les objectifs réglementaires de rendement des réseaux d'eau potable	seuil AEAP	plus X% par rapport au seuil AEAP et inférieur à 85 %	Supérieur à 85%	M. FABRY, AMEVA, explique le choix des niveaux d'ambition proposés. Le décret d'application du Grenelle II fixe un objectif maximum de rendement de distribution des réseaux à 85%. Cet objectif est ambitieux, le seuil bas est de 65%+ ILC/5 soit environ 67-68% sur le bassin. Le seuil de l'AEAP est légèrement supérieur au seuil minimum (70%+ILC/5) et est un des critères d'éligibilité aux subventions. Il est donc proposé pour avoir une plus-value par rapport à la réglementation, de se positionner <i>a minima</i> au seuil de l'AEAP. M. MOROY rappelle que cette piste est indispensable pour reprendre le SDAGE sur la diminution des pertes d'eau. M. FABRY explique que la reconquête d'un rendement ne passe forcément par le remplacement des « vieilles » canalisations. Il faut étudier le contexte, la matière de la canalisation, les conditions de pose, son environnement, la nature des sols, etc. Une fuite sur le réseau ne concerne pas forcément les canalisations, elle peut également se situer sur les branchements, le réservoir, les purges, etc. Il explique que si le SDAGE préconise un programme d'actions sur les canalisations, le SAGE peut également inciter les collectivités à mettre en place d'autres outils et moyens pour reconquérir le rendement. Mme DEFOLY, animatrice ORQUE Montdidier, Roye, Guerbigny, demande quelle est la situation actuelle et quel objectif est atteignable. M. LALANNE, AEAP, explique que cela dépendra des secteurs et de l'état du patrimoine. Il existe des sanctions financières en fonction de la connaissance patrimoniale et des rendements. La politique AEAP est pour le renouvellement des conduites à l'heure actuelle. M. de l'EPINE, Maire de Prouzel et Président de l'ASA de la Selle, confirme les propos de M. FABRY et rappelle qu'il ne faut pas pousser les collectivités à changer les canalisations car ce sont des investissements lourds et que parfois des travaux simples et peu onéreux permettent d'atteindre les objectifs de rendement. Il demande quelle est la tendance d'évolution du nombre de contrôles des fuites sur les réseaux par les communes. M. LALANNE, AEAP, répond que les contrôles augmentent et que l'ambition à fixer dépend fortement des collectivités. L'AEAP a aujourd'hui une politique forte sur le sujet, le seuil AEAP peut être un premier objectif à atteindre. M. BARDOUX rappelle que les erreurs de comptage peuvent limiter l'atteinte des objectifs de rendement, notamment avec les bornes incendie, les vols d'eau, etc. Il indique que 85% n'est pas un rendement facile à atteindre ou à conserver. M. FABRY rappelle qu'il y a en effet à prendre en compte les volumes de service dans le comptage qui peuvent parfois représenter de volumes conséquents perdus mais que ne sont pas considérés comme de la fuite. Il est important de bien les estimer pour le calcul du rendement.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
18	Accompagner les collectivités pour une meilleure connaissance patrimoniale des réseaux et des ouvrages, ainsi que du fonctionnement du service	Service d'assistance technique en eau potable	Réaliser des études diagnostic des systèmes AEP		Il est demandé s'il existe un seuil AEAP pour la connaissance patrimoniale. M. LALANNE confirme qu'il s'agit du RPQS. M. FABRY rappelle qu'il s'agit d'un seuil réglementaire renseigné par les services (minimum 40/120). Le seuil AEAP peut être envisagé comme 1 ^{er} niveau d'ambition. Mme ROHART rappelle que l'action vise l'accompagnement des collectivités et non l'atteinte d'objectif. Elle ajoute que l'action peut être tournée dans ce sens si les acteurs le souhaitent. M. FABRY explique que le constat sur la connaissance patrimoniale est une grande hétérogénéité sur le territoire. L'accompagnement des collectivités paraît nécessaire pour la connaissance patrimoniale des réseaux, des ouvrages et du fonctionnement du service, et permettre à la collectivité d'avoir ce niveau de connaissance pour une gestion optimisée.
13	Délimiter les aires d'alimentation des captages	captages prioritaires SDAGE	captages présentant une qualité dégradée (dépassement des limites de qualités ; [NO3]>38,5mg/l; [Pest] _{tot} >0,25 µg/l)	sur tous les captages	M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, propose de délimiter les AAC pour l'ensemble des captages du territoire. En effet, certains départements ont déjà réalisés ce type d'étude et c'est une ambition que doit avoir le SAGE. En revanche, il sera difficile d'aller au-delà de la délimitation (vulnérabilité, programme d'action) sur tous les captages. Ces programmes pourront être mis en place sur les captages prioritaires et qui mettent en évidence une dégradation rapide de la qualité de l'eau. M. du TERTRE, Chambre d'agriculture de la Somme, précise que les concentrations en nitrates retrouvées aujourd'hui dans les nappes sont le résultat de pratiques anciennes. Des programmes d'actions peuvent être mis en place mais il est probable que les concentrations en nitrates soient amenées à se résorber naturellement dans le temps. M. FABRY, AMEVA, précise que certains pics de nitrates ne sont peut-être pas encore atteints sur certains captages, les teneurs peuvent donc encore augmenter. M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, précise que l'ensemble du territoire du SAGE vient d'être classé en zones vulnérables aux nitrates, ce qui est nouveau pour l'aval du bassin et traduit une tendance à l'augmentation des teneurs en nitrates sur l'ensemble du bassin.
	Identifier la vulnérabilité et définir un programme d'action	sur les captages prioritaires	sur les captages en cours de dégradation prononcée		
14	Inciter la délimitation des AAC des captages prioritaires par arrêté préfectoral				Mme ROHART explique que cette action concerne le département de la Somme où aucun arrêté préfectoral n'a été pris sur les captages prioritaires. Les départements de l'Oise et de l'Aisne prennent les arrêtés systématiquement. La Chambre d'agriculture de la Somme ne souhaite pas que des arrêtés soient pris sur le programme d'actions et craint un effet contre-productif envers les agriculteurs. Elle se demande quel est l'intérêt de l'arrêté de délimitation de l'AAC. Mme DEFOLY, animatrice ORQUE Montdidier, Roye, Guerbigny, précise qu'un arrêté préfectoral de délimitation sur une AAC implique qu'un arrêté soit pris dans les 3 ans sur le programme d'action, rendant certaines actions, notamment agricoles, réglementaires. M. MOROY, DDTM 80, rappelle qu'il s'agit d'une décision du Préfet de la Somme et s'interroge sur le poids d'une telle action. M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, rappelle qu'il est important de délimiter l'AAC par arrêté afin de l'inscrire dans le registre des aires protégées. M. LALANNE, AEAP, précise que ces arrêtés permettraient de mobiliser des aides financières supplémentaires par exemple. Mme ROHART précise qu'en effet, la délimitation des AAC par arrêté les classeraient en « Zones à enjeu sanitaire » pour l'ANC par exemple. La décision n'a pas été arrêtée sur cette action qui pourra être rediscutée.
15	Mettre en place des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur les AAC pour les captages de qualité dégradée (nitrates et/ou phytosanitaires) et mettre en œuvre les programmes d'actions	captages prioritaires SDAGE	captages présentant une qualité dégradée (dépassement des limites de qualités ; [NO3]>38,5mg/l; [Pest] _{tot} >0,25 µg/l)	champs captants stratégiques du territoire (selon le nombre d'abonnés)	M. FABRY, AMEVA, précise que le niveau d'ambition 2 semble pertinent pour prendre en compte les captages menacés avant qu'ils ne dépassent les seuils réglementaires. Mme DEFOLY, animatrice ORQUE Montdidier, Roye, Guerbigny, propose également d'intégrer les captages sur lesquels il y a une volonté forte de préserver la qualité (plutôt qu'uniquement la restaurer a posteriori). M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, indique qu'il semble intéressant de prioriser aussi les captages stratégiques de bonne qualité pour le territoire (niveau 3). M. LALANNE, AEAP, précise que les captages stratégiques ont été identifiés dans les captages prioritaires SDAGE [2010-2015 mais non repris comme prioritaires dans le SDAGE 2016-2021] sauf si l'Etat des lieux du SAGE permet d'en identifier de nouveaux. M. CREPIN, Amiens Métropole, indique que les captages de la vallée de l'Hallue sont des captages de bonne qualité mais stratégiques pour la métropole, or ils ne sont pas identifiés dans l'ancien SDAGE qui ne considérait que la Basse vallée de la Selle. M. de L'EPINE, Maire de Prouzel et Président de l'ASA de la Selle, s'inquiète de la dispersion des aides AEAP en cas de multiplication des ORQUE.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
	Mettre en place un groupe de travail et d'animation sur la qualité des captages				M. FABRY, AMEVA, insiste sur la nécessité de mettre en place une animation particulière et une veille par la mise en place d'un comité de pilotage sur les captages (qui existait auparavant au sein des services de l'Etat). Il permettrait de partager les connaissances sur les captages et d'alerter sur ceux qui se dégradent.
16	Promouvoir les pratiques et/ou les cultures adaptées à la préservation de la qualité de l'eau et développer des filières sur le territoire	dans les zones les plus vulnérables des AAC	dans les AAC		Mme JOSSE, SIEP Santerre, propose de favoriser les cultures adaptées et de développer les filières avec de faibles intrants. M. LALANNE, AEAP, s'interroge sur la plus-value de l'action, des politiques étant déjà en cours via le SDAGE et sont amenées à évoluer avec le 11 ^{ème} programme. M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, et M. MOROY, DDTM 80, expliquent que le SAGE est la déclinaison locale du SDAGE. Il permet d'avoir une réflexion territorialisée adaptée aux enjeux du territoire et aux acteurs. De plus le SAGE est approuvé par les élus et donc mieux connu que le SDAGE sur le territoire. Mme ROHART ajoute que les documents du SAGE fixent des objectifs pour une période donnée même si le programme de l'AEAP est amené à évoluer périodiquement.
10	Identifier les captages sensibles aux variations de niveau de nappe au regard des conséquences du changement climatique attendues	captages sensibles	tous les captages		M. de L'EPINE, Maire de Prouzel et Président de l'ASA de la Selle, soutient que les rapports du GIEC ne prévoient pas de déficit de la recharge. M. FABRY, AMEVA, et les services de l'Etat rappellent qu'un déficit de recharge de la nappe est attendu sur le territoire selon les différentes études existantes (notamment RexHyss, plus précise car sur les bassins Somme et Seine). Les acteurs peuvent se reporter aux conclusions du scénario tendanciel du SAGE pour plus de précisions. La Chambre d'agriculture de la Somme propose de commencer par les captages qui sont reconnus sensibles. M. FABRY, AMEVA, explique que l'étude devra porter sur tous les captages dans un premier temps pour permettre de définir ceux qui sont sensibles, le niveau 2 est donc une étape obligatoire pour définir les captages peu profonds.
11	Sensibiliser les services d'eau et les communes au recensement des captages d'eau privés non déclarés en mairie				
	Engager des réflexions sur le devenir de captages abandonnés				M. FABRY propose que les captages abandonnés soient envisagés comme station de mesure avant tout travaux de comblement.

D'autre part, M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, souhaiterait également ajouter un objectif de renforcement de la solidarité entre les différents champs captants.

Enfin, M. LENGLET, Président de la CLE qui a rejoint l'assemblée souhaite faire un rappel sur la place du SAGE. Il précise que le SAGE est l'outil opérationnel sur notre bassin et qu'il s'inscrit en totale cohérence avec la démarche SDAGE. Il est bien une adaptation locale du plan de gestion Artois-Picardie qu'est le SDAGE, Il reprend et réaffirme certaines Orientations/dispositions qui s'appliquent sur notre bassin, et planifie des actions chiffrées pour notre territoire. Le SAGE doit être le lieu de compromis entre les acteurs pour trouver un équilibre de la gestion de l'eau sur le territoire.

Objectif 3 : Réduire à la source les pollutions diffuses urbaines, industrielles et issues de la fertilisation en agriculture pour améliorer la qualité de l'eau et réduire les flux en Baie de Somme et sur la frange littorale (traité le matin)

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 3 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Thématique	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
3. Réduire à la source les pollutions diffuses urbaines, industrielles et issues de la fertilisation en agriculture pour améliorer la qualité de l'eau et réduire les flux en Baie de Somme et sur la frange littorale						
19		Diminuer les flux de pollution sur l'azote et le phosphore				M. MOROY, DDTM 80, explique que la diminution des flux d'azote et de phosphate est une action très générale. Les apports peuvent être ponctuels ou diffus, il serait intéressant de classer les pistes en fonction des pollutions diffuses ou ponctuelles.
20		Fixer des objectifs de réduction de flux de substances polluantes à l'échelle de chaque masse d'eau pour atteindre l'objectif de bon état	dans les secteurs présentant des problématiques de qualité	sur l'ensemble du BV		<p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, s'interroge sur le rôle du SAGE pour fixer des objectifs de réduction. Ils sont imposés par la convention OSPAR pour les flux à la mer pour les substances azotées et phosphorées ou au travers du SDAGE pour beaucoup de substances (micropolluants).</p> <p>Mme ROGIER, AMEVA, n'est pas en accord avec la suppression de cette piste d'action et trouve qu'il s'agit d'une action intéressante et parlante de la plus-value que pourrait apporter le SAGE sur le bassin.</p> <p>M. VORBECK rappelle que les objectifs DCE sont par masse d'eau, pas par rejets.</p> <p>Mme ROGIER indique que l'objectif pourrait fixer un « droit à polluer » à répartir au sein des masses d'eau pour chaque source de pollution arrivant au cours d'eau, notamment DCO, DBO5, etc.</p> <p>M. VORBECK indique qu'il s'agit du travail du SDAGE pour répondre à la DCE.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, précise que la mise en place du SDAGE implique des montants chiffrés affectés aux thématiques.</p> <p>M. CREPIN rappelle qu'au niveau du bassin Artois-Picardie, il y a des contraintes sur les rejets de station d'épuration, plus importantes qu'au niveau national. Cela semble compliqué d'aller plus loin.</p> <p>SAFEGE que le SAGE peut être plus contraignant que le SDAGE et mettre en place une règle sur l'azote et le phosphore, notamment pour les stations, si elle est étayée par l'état des lieux.</p>
22		Réaliser un document stratégique priorisant les actions à mener en terme d'assainissement sur l'ensemble du territoire				M. COTEL indique que ce document est important pour faire un état des lieux et prioriser les actions.
23	Assainissement collectif	Accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs diagnostics des systèmes d'assainissement (réseau et station d'épuration) et la gestion patrimoniale de leurs réseaux				<p>Mme ROGIER, AMEVA, précise qu'une cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance technique existe déjà au sein de l'EPTB Somme, pour accompagner les collectivités notamment en cas de non-conformité.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, répond que le diagnostic des systèmes d'assainissement est réglementaire et à réaliser tous les 10 ans. Dans la cadre de ce diagnostic, ils peuvent faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'interroge sur le fait que le SAGE puisse réaliser les diagnostics.</p> <p>SAFEGE propose d'appuyer la notion d'accompagnement des collectivités afin de pérenniser ces missions sur le bassin.</p> <p>M. LALANNE se demande si le SAGE et l'AMO sont imbriqués. Le maître d'ouvrage qui doit faire des travaux peut faire appel à une structure en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, il peut s'agir de l'AMEVA ou d'une autre structure. Il se demande si dans ce cas si le SAGE est dans son rôle en accompagnant les collectivités sur un plan d'assistance technique.</p> <p>Mme LATHUILE, CCI, précise qu'il s'agit d'inciter la structure porteuse du SAGE à l'accompagnement des collectivités. Cette disposition avait d'ailleurs été formulée dans ce sens sur le SAGE de la Bresle.</p> <p>Mme ROHART rappelle que des porteurs de projet pressentis seront associés à chaque piste d'action. L'EPTB pourra apparaître dans les MO parmi les autres structures compétentes.</p> <p>Mme ROGIER, AMEVA, précise qu'il est nécessaire de conserver cette action car le constat est que l'accompagnement n'est pas suffisant aujourd'hui puisque certaines collectivités ne réalisent pas les diagnostics. Les collectivités concernées peuvent être ciblées dans le document stratégique (action 22).</p>

N°	Thématique	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
24		Réhabiliter les systèmes d'assainissement collectif non conformes au niveau local	dans les zones sensibles (littoral, AAC ...)	sur les masses d'eau présentant des problématiques de qualité	sur l'ensemble du BV	<p>Mme ROGIER, AMEVA, précise que la plus-value du SAGE intervient au niveau local sur les plus petits ouvrages d'assainissement car les niveaux européen et national sont de portée réglementaire.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, précise que cette disposition se situe dans la réalisation des opérations de réhabilitation, domaine du SDAGE pour lequel l'AEAP amène des financements. Il se demande donc ce que cette action implique concrètement pour le SAGE et si une aide complémentaire pourrait par exemple être débloquée.</p> <p>SAFEGE répond qu'il s'agit uniquement d'inciter les collectivités à respecter la réglementation, ce qui est de la portée du SAGE.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, précise que le verbe d'action « réhabiliter » n'est donc pas adapté.</p> <p>SAFEGE explique que beaucoup de SAGE utilisent des verbes d'action car cette disposition s'adresse à la collectivité et non à la structure porteuse du SAGE.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, demande si, dans ce cas, le SAGE va réhabiliter à la place de la collectivité. Dans le SDAGE, un financement est rattaché à cette opération.</p> <p>Mme ROHART précise que le SAGE n'est pas une structure administrative, il n'a pas de compétence ni de statut et ne distribue pas de financements. Il s'agit uniquement d'un document de planification à l'instar du SDAGE.</p> <p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, précise que comme dans les dispositions du SDAGE on peut commencer une disposition par un verbe. Cela signifie ici qu'il existe un besoin de réhabilitation, dans la fiche action on parlera d'incitation. Ce n'est pas le SAGE qui va réhabiliter les installations.</p> <p>SAFEGE ajoute que le verbe d'action permet de donner plus de force à la disposition.</p> <p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, ajoute également que des actions d'animation peuvent par exemple être mises en place. Les moyens et le descriptif complet des actions seront étudiés lors de la phase de rédaction de la disposition dans les documents du SAGE (étape suivante prévue en 2017). A ce stade, il s'agit de dégager les grandes pistes d'actions que les acteurs veulent voir dans le SAGE.</p>
25		Contrôler la conformité des branchements privés au réseau d'assainissement collectif et réhabiliter les non-conformes	dans les zones prioritaires (littoral, captage prioritaire)	en ciblant les réseaux anciens et secteurs identifiés comme prioritaires dans les diagnostics	contrôle à chaque habitation	<p>M. CREPIN, Amiens Métropole, précise que la conformité des branchements privés est importante mais qu'il n'existe pas d'obligation réglementaire de les contrôler. La plus-value du SAGE pourrait être de demander un contrôle lors des ventes a minima.</p> <p>M. COTEL, Communauté de communes Vallées Brèche-Noye, propose de cibler les secteurs à contrôler sur les installations les plus anciennes.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, et Mme ROGIER, AMEVA, appuient une priorisation de l'action dans les zones sensibles (littoral et captages prioritaires).explique qu'il faut prioriser l'action dans les zones sensibles (littoral et captages prioritaires).</p>
26		Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la bonne exploitation de leur système d'assainissement (réseau, station)	dans les AAC prioritaires et sur le littoral			<p>Mme ROGIER, AMEVA, insiste sur l'importance de sensibiliser en particulier dans les zones sensibles. Plus il y a de données sur le système plus il est facile de sensibiliser les collectivités.</p>

N°	Thématique	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
34		<p>Maintenir une vigilance sur l'épandage de boues de stations d'épuration</p> <p>(action proposée initialement : Limiter les épandages de boues de stations d'épuration provenant de l'extérieur du BV)</p>				<p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, explique qu'il n'y a pas de possibilités d'action sur la valorisation des boues car les épandages sont réglementés par des arrêtés.</p> <p>Mme JOSSE, SIEP Santerre, précise que cela peut toutefois poser des problèmes sur les captages, Caix ayant été confronté à la problématique des boues d'Achères. Ainsi, il faudrait cibler l'action sur les zones sensibles et les AAC et demander à ce que les boues épandues soient prioritairement d'origine locale.</p> <p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, et M. MOROY, DDTM 80, expliquent que ce n'est pas possible et que les problèmes seront les mêmes avec des boues du bassin versant.</p> <p>M. CREPIN, Amiens Métropole, propose d'étudier les autres possibilités de valorisation des boues (compostage, ...). D'autre part, il souligne que la réduction de l'épandage de boues dans les périmètres des ORQUE entraînerait une utilisation d'autres engrais.</p> <p>Mme DEFOLY, animatrice ORQUE Montdidier, Roye, Guerbigny, demande à ce que les connaissances de ce qui est épandu soient affinées notamment du point de vue des substances médicamenteuses.</p> <p>La Chambre d'agriculture de la Somme explique qu'un diagnostic du sol est réalisé pour évaluer la sensibilité.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, précise que ce diagnostic n'est pas croisé avec le diagnostic de vulnérabilité des ORQUE.</p>
21	Assainissement non collectif	Définir des zones à enjeu environnemental	"Zones potentiellement impactantes"			<p>Mme ROHART précise que la définition de zones à enjeu environnemental (ZEE) par les SAGE est une demande du SDAGE. Sur le territoire, la méthodologie de définition de ces zones est encore à l'étude. Il est en effet difficile d'évaluer l'impact de l'assainissement non collectif au niveau du SAGE, notamment en raison des différences d'informations issues des diagnostics entre les SPANC. Des zones « potentiellement impactantes » pour les milieux pourraient en revanche être définies (sous réserve de validation par la CLE). Sur ces zones définies dans le SAGE, l'AEAP ou les services de l'Etat pourraient alors réaliser des analyses afin de prouver le risque avéré de l'ANC et définir des ZEE, comme indiqué dans l'annexe 2 de l'arrêté du 27 avril 2012.</p> <p>M. CREPIN, Amiens Métropole, insiste sur la nécessité de définir le zonage pour faire avancer les actions de réhabilitation sur les zones destinées à rester en non collectif.</p> <p>Mme ROGIER, AMEVA, explique qu'aujourd'hui il n'est pas possible de fournir des analyses pour prouver un risque avéré sur la qualité des masses d'eau superficielle des dysfonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif.</p> <p>Mme ROHART précise que sans analyse, aucune ZEE ne peut être définie sur le territoire. Leur délimitation, au sens de l'arrêté dans le SAGE, pourrait entraîner des procédures à l'encontre du SAGE de la part des propriétaires (le classement en ZEE impliquant une obligation de travaux de remise aux normes des installations d'ANC dans les 4 ans).</p>
27		Réhabiliter les systèmes d'assainissement non collectif non conformes	Inciter à une couverture totale du territoire par les SPANC	Faire aboutir les diagnostics	réhabiliter les installations	<p>M. LALANNE, AEAP, précise qu'il s'agit plutôt pour le SAGE d'inciter les propriétaires à réhabiliter leur installation plutôt que de « réhabiliter ».</p> <p>SAFEGE précise que le SAGE peut également indiquer des objectifs de contrôle et de réhabilitation.</p> <p>Mme ROGIER, AMEVA, se demande si on a déjà identifié tous les systèmes ANC non conformes.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, ajoute qu'il y a un bémol à la suite du nouvel arrêté de 2012, un certain nombre des contrôles déjà effectués par les SPANC doivent être refaits car ils ne correspondent plus à la réglementation en vigueur.</p>
28		Inciter les collectivités à améliorer la gestion des matières de vidanges ANC				<p>Il est précisé qu'une liste des vidangeurs agréés est disponible sur les sites des préfectures.</p> <p>Mme ROGIER, AMEVA, précise que l'idée n'est pas de faire prendre systématiquement la compétence « Entretien » aux collectivités mais d'organiser la gestion des matières de vidange, par exemple en passant un marché avec un vidangeur pour obtenir des prix négociés pour les usagers.</p>
29	de s ea ux	Maitriser les rejets par temps de pluie	Règle du SAGE (fixe des débits de fuite)			-

N°	Thématique	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges	
30		Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme (définition de débits de fuite pour les aménagements, préconisations de gestion des eaux pluviales : imperméabilisation, infiltration/stockage à la parcelle, bassins de rétention, traitement avant rejet, ...) par la réalisation de Schémas directeurs d'eaux pluviales lors de l'élaboration des PLUi	sur l'ensemble du BV			-	
31		Encourager la déconnexion des eaux pluviales aux réseaux d'assainissement unitaires en favorisant les techniques alternatives	Mettre en place des techniques alternatives d'infiltration à la parcelle (noues, puits d'infiltration ...) dans les zones les plus sensibles	Déconnecter les surfaces actives et réhabiliter les systèmes de collecte (réseaux, bassins d'orage) pour les stations sensibles aux événements pluvieux	sur l'ensemble du BV	Mme CHYLAK explique que cette action est intéressante mais qu'il est nécessaire de préciser les techniques de lagunage ne sont pas adaptées M. LALANNE indique que sur une commune de la Somme, il a fallu déconnecter une importante surface pour maintenir une lagune et garantir un temps de séjour de l'eau de 60 jours.	
32		Communiquer sur la gestion et l'entretien nécessaires des ouvrages de gestion des eaux pluviales auprès des maîtres d'ouvrage compétents					-
		Améliorer le traitement des eaux pluviales avant rejet					M. LALANNE, AEAP, propose de travailler sur l'amélioration du traitement des eaux pluviales avant leur rejet.
35	Industriels	Généraliser la rédaction de conventions de déversement aux réseaux d'assainissement	contrôler que tous les déversements industriels sont bien encadrés par une autorisation de déversement	inciter à la rédaction de convention de déversement pour les rejets significatifs		Mme LATHUILE, CCI, s'interroge sur les cibles visées par les deux niveaux d'ambition. Le niveau 1 correspond aux rejets d'activité de gros industriels et le niveau 2 aux entreprises de plus petite taille. Mme ROGIER, AMEVA, explique que les deux niveaux peuvent en effet être concernés selon le niveau d'ambition choisi, le niveau ciblant les PME/PMI. M. LALANNE, AEAP, demande quelles sont les actions concrètes associées à cette proposition d'action. Il peut s'agir d'élaborer des documents types sur lesquels les collectivités pourront s'appuyer. Mme CHYLAK, Conseil départemental du Pas de Calais, précise qu'il est important de commencer par accompagner les collectivités dans la rédaction des autorisations de déversement car beaucoup de collectivités n'ont pas encore fait ce travail.	
36		Améliorer la qualité des rejets issus des activités artisanales et industrielles	réaliser les diagnostics	saisir les opportunités avec les entreprises		Mme LATHUILE, CCI, propose de commencer par réaliser les diagnostics et de saisir ensuite les opportunités pour améliorer la qualité des rejets (amélioration des process et/ou des traitements).	
37		Réduire les risques de pollutions ponctuelles liés au stockage de substances polluantes	réaliser les diagnostics et les mises en conformité nécessaires pour les établissements les plus sensibles (ICPE, ...)	réaliser des diagnostics et mises en conformité des sites industriels et artisanaux dans les zones sensibles	réaliser des diagnostics et mises en conformité des sites industriels et artisanaux sur l'ensemble du BV	Mme LATHUILE, CCI, rappelle que le niveau d'ambition 1 est déjà réglementaire. Pour avoir une plus-value il faut aller au-delà ce qui motive le choix du niveau d'ambition 2.	

N°	Thématique	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
38	Agricoles	Accompagner les exploitants agricoles dans la réduction (pilotage) de la fertilisation	en zone d'action renforcée	en zones vulnérables aux nitrates	sur l'ensemble du BV	<p>La Chambre d'agriculture de la Somme s'interroge sur la plus-value du SAGE sur cette action. En effet, la Chambre d'Agriculture mène déjà un accompagnement auprès des agriculteurs. Par ailleurs, il faudrait privilégier un pilotage de la fertilisation à une réduction puisqu'elle varie en fonction du contexte annuel.</p> <p>SAFEGE précise que l'accompagnement sera bien mené par les chambres d'agriculture. La structure porteuse du SAGE n'est pas le seul maître d'ouvrage identifié. Il s'agit d'un projet de territoire et tous les acteurs de l'eau sont concernés. L'action proposée rappelle l'importance d'agir sur la fertilisation dans le cadre du SAGE, reconnaît les efforts déjà engagés par la profession agricole et souhaite pérenniser cet accompagnement fait par la Chambre d'Agriculture.</p> <p>Mme BAILLON, Communauté de communes Pays des Sources, propose de limiter les intrants dans les AAC ou sur les captages impactés.</p> <p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, et la Chambre d'agriculture de la Somme s'interrogent sur la plus-value de l'action. Mme ROHART précise que la problématique des nitrates ne touche pas que les captages prioritaires mais bien l'ensemble du bassin, le territoire du SAGE étant classé presque intégralement en zone vulnérable aux nitrates agricoles. Cette proposition d'action répond donc au constat d'une problématique globale de fertilisation azotée sur le territoire.</p>
39	pollutions littorales	Réviser les profils de baignade du territoire et mettre en œuvre les actions	mettre en œuvre les profils	s'assurer que les actions sont mises en place	suivre l'évolution des paramètres et la mise en œuvre des actions	Mme ROGIER, AMEVA, explique que les profils de baignade sont déjà réalisés, il faut s'assurer de leur révision et mettre en œuvre le plan d'action.
40		Etablir un profil de vulnérabilité conchylicole sur la Baie de Somme et la frange littorale et mettre en œuvre les actions	Réaliser le profil et mettre en œuvre les actions préconisées	suivre l'efficacité de la mise en œuvre des actions	suivre l'évolution des paramètres et la mise en œuvre des actions	<p>Mme LATHUILE, CCI, demande si la réalisation des profils conchylicoles est une obligation réglementaire et s'ils ne sont pas redondants avec les analyses effectuées pour la baignade.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, explique qu'il s'agit de garantir la qualité de l'eau avant le traitement des coquillages.</p> <p>SAFEGE précise également que les paramètres analysés dans les profils de baignade et conchylicoles sont différents (Entérocoques intestinaux et Escherichia coli pour les profils de baignade et Escherichia coli et métaux lourds pour les profils conchylicoles)</p>
41		Réduire les pollutions issues des activités portuaires (de plaisance et de loisir)	améliorer la connaissance sur l'impact des activités portuaires			Mme LATHUILE, CCI, précise que l'activité principale est liée à la plaisance et localement à la pêche. Il faut surtout améliorer la connaissance sur ces pollutions.
33		Réaliser un suivi des pratiques d'épandage à proximité du littoral				<p>La Chambre d'agriculture de la Somme explique que le suivi est déjà réalisé par le SATEGE.</p> <p>Mme ROHART indique que la ferme des mille vaches qui s'est installée à Buigny st Maclou implique des épandages plus conséquents sur une zone sensible que constitue la frange littorale.</p> <p>La Chambre d'agriculture de la Somme répond que les démarches ont été réalisées et que les plans d'épandage ont été validés.</p>
42	sites et sols pollués	Recenser les sites, friches industrielles, sols et activités polluantes ou à risques, historiques et actuelles du territoire et prioriser les secteurs à réhabiliter	collecter les données disponibles	investiguer pour trouver la nature de pollution et évaluer leur impact sur la qualité des eaux	investiguer pour trouver les sources de pollution	<p>Mme LATHUILE, CCI, et M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, expliquent que des bases de données existent déjà à ce sujet. Une étude a été réalisée sur le territoire du SM Baie de Somme 3 Vallées pour recenser les friches et les qualifier. Si l'on souhaite aller au-delà de la collecte des données, la réhabilitation entraînerait des coûts seraient très importants.</p>
43		Réhabiliter les sites et sols pollués sur les zones prioritaires				<p>M. HAZARD, Syndicat Mixte Baie de Somme – 3 Vallées et Président de la commission, explique que l'on ne peut pas laisser ces zones à l'abandon.</p> <p>Mme LATHUILE, CCI, se demande quelle est la responsabilité du SAGE dans la réhabilitation de ces zones.</p> <p>M. LETHEVE précise que le recensement est nécessaire mais que l'investigation de la source de pollution ne présente pas d'intérêt et que la réhabilitation de sites représenterait des coûts particulièrement élevés.</p>

N°	Thématique	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
		Identifier les friches industrielles ou les actions de compensation pourraient être proposées				La Chambre d'agriculture de la Somme propose de flécher les sites pollués à réhabiliter dans le cadre de compensations écologiques. SAFEGE précise que des actions de compensation sont difficilement envisageables sur sites et sols pollués. Toutefois, l'opportunité de valoriser des friches industrielles pour des opérations de compensation pourraient être saisie au cas par cas.

Enfin, M. MOROY, DDTM 80, souhaiterait que les différentes thématiques traitées apparaissent plus clairement en reformulant l'objectif ou en proposant des sous-objectifs par exemple.

Objectif 4 : Promouvoir à la source les actions de réduction ou de suppression des usages de produits phytosanitaires (traité l'après-midi)

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 4 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Thématique	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
4. Promouvoir à la source les actions de réduction ou de suppression des usages de produits phytosanitaires						
44	phytosanitaires agricoles	Poursuivre la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par la profession agricole	Dans les PPE	Dans les AAC	sur l'ensemble du BV	<p>La Chambre d'agriculture de la Somme explique que des actions sont déjà en place pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les AAC. La réduction est à mettre en parallèle avec le contexte annuel notamment climatique.</p> <p>M. CREPIN, Amiens Métropole, précise que les résultats de la diffusion de bonnes pratiques dans le cadre du plan Ecophyto sont décevants. La Chambre d'agriculture de la Somme répond que la tendance est clairement à la baisse de l'utilisation des produits. Dans les AAC délimitées des captages prioritaires, des programmes très précis existent déjà.</p> <p>M. de L'EPINE, Maire de Prouzel et Président de l'ASA de la Selle, précise qu'il ne faut pas seulement considérer la quantité de produits utilisée mais mener des études de toxicité et réaliser des substitutions si nécessaire.</p> <p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, répond que ces études sont menées avant la mise sur le marché d'un produit ou suite au retrait d'un produit. Cela reste néanmoins insuffisant. En effet, de nouvelles molécules polluantes sont à présent relevées dans les masses d'eau souterraines, comme le bentazone. Le suivi de cette molécule est récent. Il y a ainsi une diminution des pesticides « historiques » mais d'autres molécules sont quantifiées ces dernières années depuis que les recherches se sont étendues.</p> <p>M. FABRY, AMEVA, précise que même si les quantités utilisées sont déjà en cours de diminution sur certains secteurs, un certain nombre de captages du bassin sont impactés de manière chronique ou ponctuelle et quelques-uns dépassent d'ores et déjà les normes réglementaires. D'autres captages pourraient être concernés prochainement au vu de l'évolution constatée des concentrations. Ainsi, il faut éviter de nouvelles dégradations.</p> <p>M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France ajoute que le SAGE peut maintenir une veille sur cette problématique sur son territoire et avertir de l'évolution des concentrations de certaines molécules. Le SAGE pourrait également engager un dialogue avec les Chambres d'agriculture et les professionnels pour trouver des solutions.</p> <p>M. LALANNE, AEAP, précise qu'il s'agit déjà d'une disposition du SDAGE et demande à ce que l'action du SAGE soit précisée pour voir quelle est sa réelle plus-value.</p> <p>Mme ROHART explique que le SAGE peut notamment lancer ou favoriser une dynamique sur son territoire grâce à des actions d'animation auprès des acteurs locaux.</p> <p>M. MOROY, DDTM 80, se demande quelle échelle est la plus adaptée.</p> <p>M. CREPIN, Amiens Métropole, répond qu'il est intéressant de travailler sur les PPE sur lesquels seules des préconisations sont faites.</p> <p>Mme ROHART ajoute que la réelle plus-value se situe à minima sur les AAC en lien avec l'objectif 2 sur la pérennisation d'une eau potable.</p>
45		Encourager le développement de l'agriculture biologique	dans les zones les plus vulnérables des AAC	Dans les AAC	sur l'ensemble du BV	Mme DEFOLY, animatrice ORQUE Montdidier, Roye, Guerbigny, propose de développer le bio dans les zones les plus vulnérables des AAC dans un premier temps.
49		Mettre en cohérence et communiquer sur les programmes d'aide pour la préservation de l'environnement (MAE, etc.)				<p>Mme ROHART précise que cette action fait référence à une problématique rencontrée sur le bassin. En effet, de multiples opérateurs ont ouverts un territoire sur l'enjeu Eau, chacun sur son périmètre d'action proposant un choix différent de MAE. Pour plus de lisibilité pour la profession agricole et améliorer la contractualisation aux mesures visant la réduction de phytosanitaires notamment, il serait intéressant de mettre en place un plan de communication commun et cohérent sur le territoire.</p> <p>La Chambre d'agriculture de la Somme confirme la difficulté liée à la multiplicité des opérateurs et des programmes sur des territoires voisins et soutient le besoin de cohérence et de simplification, notamment en termes de communication auprès des exploitants agricoles.</p>

46	phytosanitaires non agricoles	Accompagner les collectivités dans la modification de leurs pratiques vis-à-vis des produits phytosanitaires (recherche de techniques alternatives, mutualisation des moyens, projets groupés...)				M. de L'EPINE, Maire de Prouzel et Président de l'ASA de la Selle, explique que le contexte réglementaire devrait résoudre le problème d'ici 2017 pour les collectivités. [loi labbé] Mme ROHART précise que certaines zones sensibles ne sont pas concernées (cimetières, terrains de sport). M. LALANNE, AEAP, explique que l'AEAP propose des financements pour les collectivités qui souhaiteraient s'engager jusqu'au « zérophyto » réel, la charte AEAP/Région évoluant pour suivre la réglementation. SAFEGE précise qu'une plus-value du SAGE peut être de favoriser les projets groupés, d'accompagner les collectivités plus ambitieuses et de mutualiser les biens et les moyens.	
47		Sensibiliser les gestionnaires de réseaux dans la modification de leurs pratiques vis-à-vis des produits phytosanitaires	adhérer à des démarches d'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires	adhérer à des démarches Zérophyto	-		
50		Communiquer sur les démarches engagées par les collectivités					M. CREPIN, Amiens Métropole, précise que la communication sur les actions réalisées par les communes est importante, elle permet de donner des exemples concrets aux autres communes. Un doute porte en revanche sur l'application effective de la réglementation et sur les moyens contrôle qui seront employés. M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, approuve la sensibilisation au travers des retours d'expérience.
48		Sensibiliser les particuliers et les jardiniers aux techniques alternatives aux produits phytosanitaires	sensibiliser les jardineries	sensibiliser les particuliers			Mme JOSSE, SIEP Santerre, précise qu'il faudrait sensibiliser les jardineries pour qu'elles communiquent à leur tour les bonnes pratiques aux particuliers.

Objectif 5 : Réduire les quantités de macro-déchets en mer et sur le littoral (traité l'après-midi)

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 5 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
5. Réduire les quantités de macro-déchets en mer et sur le littoral					
51	Equiper les exutoires pluviaux de dispositifs de récupération des macro-déchets				M. MOROY, DDTM 80, explique que des dispositifs de récupération existent au niveau des barrages sur le fleuve Somme, le Conseil départemental ayant la charge de récupérer ces déchets pour l'entretien de ses ouvrages. En revanche, l'équipement des exutoires pluviaux pourrait s'avérer compliqué et entraîner des dysfonctionnements sur les réseaux. Mme LATHUILE, CCI, explique que cela nécessiterait un entretien régulier des équipements afin de limiter ces impacts. M. CREPIN, Amiens Métropole, alerte sur les moyens disponibles dans les communes pour mettre en œuvre cette action. Mme ROHART précise que la compétence du pluvial passera en 2020 aux EPCI à FP qui disposeront de moyens plus conséquents. Mme LATHUILE, CCI, explique que des actions de récupération sont également menées sur le littoral par le PNM.
52	Maintenir et développer les campagnes de récupération des déchets aquatiques flottants				Mme ROHART rappelle qu'une action sur l'ensemble du bassin versant en amont diminuerait les quantités de déchets à l'exutoire et en mer.

Il est proposé de supprimer cet objectif et de traiter l'action 52 dans le cadre de l'enjeu milieux naturels aquatiques.

Travail sur les pistes d'actions proposées dans l'enjeu Quantité de la ressource en eau

Objectifs 6 et 7 : Définir une stratégie de gestion de la ressource en eau et Améliorer les connaissances de la pression quantitative sur les secteurs en tension (*traité l'après-midi*)

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant les objectifs 6 et 7 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
6. Définir une stratégie de gestion de la ressource en eau					
53	Veiller au maintien des débits minimums biologiques en période d'étiage (transversal avec l'enjeu milieu)				L'AMEVA précise qu'une étude réalisée sur les principaux cours d'eau du bassin a permis de définir des débits d'objectif biologique. Une analyse a pu montrer qu'ils étaient bien corrélés avec le QMNA5 sur le territoire à l'heure actuelle. Le QMNA5 peut donc être considéré comme valeur de référence à l'heure actuelle sur les cours d'eau où le DOB n'a pas été mesuré expérimentalement. M. MOROY, DDTM 80, complète en expliquant que c'est le QMNA5 qui est pour l'instant utilisé dans les arrêtés sécheresse ce qui est donc cohérent avec les résultats de l'étude.
54	Rechercher des scénarii d'optimisation des prélèvements pour maintenir le DOB en tenant compte des usages				La Chambre d'Agriculture de la Somme s'interroge sur la notion de respect du DOB et sur la portée réglementaire de cette valeur. SAFEGE et l'AMEVA répondent qu'il s'agit plutôt de maintenir des débits minimums pour le maintien de la vie et qu'ils n'ont pas de valeur réglementaire. La Chambre d'agriculture de la Somme s'interroge sur les moyens d'actions pour maintenir ces débits en cas de changement climatique. M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, explique qu'il s'agira de faire des efforts sur les prélèvements lorsque c'est possible, notamment en lit majeur. En revanche si le déséquilibre quantitatif est structurel, la marge de manœuvre sera très faible pour maintenir les DOB. L'AMEVA précise que les problèmes ne concernent pas toutes les masses d'eau et que les moyens d'actions seront différents. Une modélisation de la nappe permettra de simuler l'impact des prélèvements sur le lit majeur des cours d'eau et de simuler des solutions (déplacement des prélèvements, répartition différente dans l'année par la sollicitation d'autres champs captants, ...).
55	Promouvoir la diversification de l'origine de l'eau	sensibiliser à l'utilisation d'eau de pluie	sensibiliser à l'utilisation d'eaux traitées de STEP		
	Etudier les possibilités de stockage d'eau pluviale				La Chambre d'agriculture de la Somme demande à ce que les connaissances sur les possibilités de stockage soient élargies pour savoir elles peuvent constituer une partie de la solution des restrictions occasionnelles. M. de L'EPINE, Maire de Prouzel et Président de l'ASA de la Selle, explique que le stockage pourrait permettre un remplissage hivernal par de l'eau pluviale pour pallier aux difficultés de prélever en période d'étiage.
56	Suivre l'ensemble des prélèvements et évaluer leurs impacts sur la ressource				
57	Améliorer la connaissance des volumes mobilisables dans la ressource en eau souterraine et superficielle	déterminer un volume global par masse d'eau ou unité de gestion	déterminer un volume par usage	Règle du SAGE (volume de prélèvement par usage)	La Chambre d'agriculture de la Somme explique que les arrêtés sécheresse sont suffisants pour éviter les problèmes quantitatifs. M. de L'EPINE, Maire de Prouzel et Président de l'ASA de la Selle, demande si les volumes mobilisables sont bien calculés en intégrant es DOB calculés. Mme ROHART répond que c'est bien le cas. Les arrêtés sécheresse permettent de gérer les crises et agissent en curatif. La définition de volumes mobilisables permettrait de se fixer des limites connues par secteurs pour anticiper ces crises et essayer de les limiter voire les éviter. M. CREPIN, Amiens Métropole, explique que la connaissance des volumes mobilisables permettrait d'adapter la gestion des prélèvements sur les différents captages des EPCI à FP, notamment en sollicitant en étiage les champs captants situés dans les bassins les moins sensibles. SAFEGE souligne que la définition des volumes mobilisables et la répartition des volumes par usages va au-delà de la gestion de crise. Il s'agit d'une étape importante vers une stratégie de gestion pérenne de la ressource en eau. La Chambre d'agriculture de la Somme ne souhaite pas que des volumes soient définis par usages car ils pourraient entraîner des restrictions à plus long terme (lors du prochain cycle du SAGE).

[Une proposition d'action est ajoutée sur « **la mise en place d'un outil de gestion permettant d'anticiper la crise et les évolutions attendues du changement climatique** ».]

Mme LATHUILE, CCI, explique que les actions 53 à 55 ne permettent pas la mise en place d'une véritable stratégie, le titre de l'objectif serait donc à adapter au contenu.

L'objectif 7 est supprimé et fusionné avec l'objectif 6.

M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, précise qu'un projet de stratégie de gestion avait été proposé sur l'Avre, notamment par la création d'une ZRE, ce dernier n'a pas abouti.

La Chambre d'agriculture de la Somme estime que ce projet n'était pas justifié.

Objectif 8 : Gérer les situations de crise liée à la sécheresse (traité l'après-midi)

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 8 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
8. Gérer les situations de crise liée à la sécheresse					
58	Communiquer sur le dispositif de gestion de crise liée à la sécheresse	profession agricole	élus et gestionnaires de cours d'eau	grand public	Mme ROHART explique qu'au-delà de l'affichage des arrêtés sécheresse et des courriers informant des restrictions d'eau, il serait intéressant d'expliquer le fonctionnement du dispositif de gestion de crise ainsi que les différents seuils sur les cours d'eau et les nappes qui déclenchent l'action de l'Etat. Mme LATHUILE, CCI, précise qu'il s'agit de vulgariser l'information pour les différents publics.
59	Pérenniser le suivi des secteurs en tension lors des épisodes de sécheresse	sur l'Avre, la Maye	sur l'ensemble des unités de gestion		Mme LATHUILE, CCI, demande si les stations piézométriques/débitmétriques sont bien situées de façon optimale. M. VORBECK, DREAL Hauts-de-France, et M. MOROY, DDTM 80, expliquent que les stations utilisées doivent posséder une chronique très longue (pour sa baser sur des statistiques fiables) et sont donc peu nombreuses. Certaines ne sont pas optimales à l'heure actuelle mais sont difficilement remplaçables. L' AMEVA explique qu'il est nécessaire de s'assurer de la pérennité du réseau de suivi. Une action dans le SAGE pourrait permettre de s'assurer des moyens dans le futur.

Objectif 9 : Sensibiliser les usagers aux économies d'eau pour s'adapter au changement climatique (secteur agricole, particuliers, industriels, collectivités ...) (traité l'après-midi)

Le tableau suivant présente les principaux échanges concernant l'objectif 9 et les modifications effectuées afin d'intégrer les propositions des acteurs.

N°	Pistes d'actions	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3	Principaux échanges
9. Sensibiliser les usagers aux économies d'eau pour s'adapter au changement climatique (secteur agricole, particuliers, industriels, collectivités ...)					
60	Encourager les collectivités, irrigants et industriels à réduire leur consommation d'eau				Les acteurs valident ces actions de sensibilisation qui leur paraissent importantes. Aucune modification n'a été proposée.
61	Sensibiliser les particuliers aux éco-gestes pour favoriser les économies d'eau				

M. HAZARD, président de la Commission Thématique Ressource en eau, remercie l'ensemble des participants pour les échanges de la journée.

Contact

Commission Locale de l'Eau - AMEVA
Caroline ROHART, animatrice du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel : 03.64.85.00.22 - Fax : 03.22.90.91.80
c.ROHART@ameva.org